



# PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023-2028

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

**Coordination et rédaction**

Direction des politiques, de la prospective, de la veille et de la recherche  
Direction générale de la gouvernance et de la performance organisationnelles  
Sous-ministériat de la gouvernance et de la performance ministérielle

**Pour information**

Renseignements généraux  
Ministère de l'Éducation  
1035, rue De La Chevrotière, 27<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5A5  
Téléphone : 418 643-7095  
Ligne sans frais : 1 866 747-6626

@Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Éducation, 2025

ISBN 978-2-555-02078-8 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025

# Table des matières

|                                                                                                                                                                                                                      |            |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>Message de la sous-ministre</b>                                                                                                                                                                                   | <b>iii</b> |
| <b>L'organisation en bref</b>                                                                                                                                                                                        | <b>1</b>   |
| Mission .....                                                                                                                                                                                                        | 1          |
| Vision .....                                                                                                                                                                                                         | 1          |
| Valeurs .....                                                                                                                                                                                                        | 2          |
| Quelques données clés en matière de développement durable .....                                                                                                                                                      | 3          |
| Contributions de l'organisation au développement durable par le biais de politiques publiques .....                                                                                                                  | 4          |
| Contexte externe.....                                                                                                                                                                                                | 6          |
| Contexte interne .....                                                                                                                                                                                               | 7          |
| <b>Plan d'action de développement durable</b>                                                                                                                                                                        | <b>12</b>  |
| Introduction .....                                                                                                                                                                                                   | 12         |
| Action 1 : Modernisation des programmes d'études de la formation professionnelle en fonction des principes de développement durable.....                                                                             | 13         |
| Action 2 : Mise en place du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.....                                                                                              | 14         |
| Action 3 : Poursuivre le développement du Sentier national au Québec .....                                                                                                                                           | 15         |
| Action 4 : Favoriser les classes nature et les sorties vers un lieu de plein air .....                                                                                                                               | 16         |
| Action 5 : Soutenir financièrement la mission globale des organismes d'action communautaire autonome (OACA) et de regroupements par le biais du Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation ..... | 17         |
| Action 6 : Accompagner et former les acteurs du réseau scolaire en matière d'éducation interculturelle et de polarisations sociales .....                                                                            | 18         |
| Action 7 : Évaluer la durabilité des dossiers structurants du Ministère .....                                                                                                                                        | 19         |
| Action 8 : Augmenter la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité .....                                                                                                                     | 20         |
| Action 9 : Augmenter la part des acquisitions responsables.....                                                                                                                                                      | 21         |

|                                                                                                                                                                                                                                                   |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Action 10 : Augmenter l'Indice de maturité numérique responsable .....                                                                                                                                                                            | 22 |
| Action 11 : Soutenir la réalisation de travaux visant à réduire ou à éviter les émissions de GES dans les bâtiments existants ou les nouvelles constructions .....                                                                                | 23 |
| Action 12 : Systématiser l'évaluation comparative des émissions de GES selon les types de matériaux dans les projets de construction des établissements scolaires .....                                                                           | 24 |
| Action 13 : Concevoir un guide sur la gestion écoresponsable des chantiers de construction et de rénovation d'écoles .....                                                                                                                        | 25 |
| Action 14 : Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles du Ministère .....                                                                                                                                                    | 26 |
| Action 15 : Mettre en place une plateforme de covoiturage .....                                                                                                                                                                                   | 27 |
| Action 16 : Augmenter le pourcentage d'organismes scolaires (centres de services scolaires, commissions scolaires et établissements d'enseignement privés agréés aux fins de subventions) qui adoptent une démarche de développement durable..... | 28 |
| Action 17 : Réaliser un portrait diagnostique de la gestion des matières résiduelles dans le réseau scolaire .....                                                                                                                                | 29 |
| Action 18 : Augmenter la part des acquisitions responsables des centres de services scolaires et des commissions scolaires .                                                                                                                      | 30 |
| Action 19 : Lutter contre les îlots de chaleur en milieu scolaire par le biais de la mesure 50530 – Amélioration des cours d'école .....                                                                                                          | 31 |
| Action 20 : Soutenir financièrement des projets en éducation aux changements climatiques pour les universités et les centres de services scolaires et commissions scolaires.....                                                                  | 32 |
| Action 21 : Animer un réseau d'ambassadeurs et d'ambassadrices en éducation aux changements climatiques dans le réseau scolaire .....                                                                                                             | 33 |
| Action 22 : Former les intervenantes et intervenants volontaires du réseau scolaire sur les liens entre le Programme de formation de l'école québécoise et le développement durable .....                                                         | 34 |
| Autres engagements en développement durable .....                                                                                                                                                                                                 | 35 |

|                                 |           |
|---------------------------------|-----------|
| <b>Tableau synoptique</b> ..... | <b>36</b> |
|---------------------------------|-----------|

# Message de la sous-ministre

J'ai le plaisir de vous présenter la version actualisée du Plan d'action de développement durable (PADD) 2023-2028 du ministère de l'Éducation (ci-après « Ministère »). Cette mise à jour vient consolider l'engagement du Ministère à l'égard des objectifs et des orientations de la Stratégie gouvernementale en développement durable 2023-2028.

Fruit d'un travail collaboratif soutenu, cette actualisation a permis de bonifier le Plan d'action par l'ajout de mesures concrètes, innovantes et conçues pour répondre aux enjeux actuels en matière de développement durable. Ces actions contribueront activement à l'atteinte de nos engagements gouvernementaux et ministériels dans ce domaine.

La version actualisée du PADD présente 22 actions ambitieuses qui seront mises en œuvre d'ici 2028, qui impliquent tant le réseau scolaire que le Ministère. Ces actions visent à générer un impact significatif sur divers enjeux : acquisition responsable, soutien financier durable, amélioration de l'accès aux milieux naturels, transformation numérique responsable, optimisation de la gestion des matières résiduelles, mobilité durable, verdissement des cours d'école et éducation au développement durable, pour n'en nommer que quelques-uns.

Conformément aux orientations de son Plan stratégique 2023-2027, le Ministère réaffirme son adhésion au développement durable comme principe de gouvernance et encourage l'ensemble du réseau scolaire à s'inscrire dans cette démarche structurante. Il souhaite mobiliser la totalité des acteurs concernés — élèves, personnel scolaire, partenaires, citoyennes et citoyens — dans une dynamique collective de transformation durable.

Par la mise en œuvre d'actions concrètes, les organismes et les partenaires du réseau scolaire, mais aussi des milieux sportifs, récréatifs et de plein air, ont un rôle essentiel à jouer auprès des jeunes et de la communauté. Ensemble, ils peuvent être des acteurs de changement et leur donner un pouvoir d'agir dans leur milieu et dans la société.

L'engagement de toutes et de tous est primordial pour atteindre les cibles gouvernementales et bâtir un système d'éducation plus équitable, plus résilient, plus vert et résolument tourné vers un avenir durable.

A stylized, handwritten signature in black ink, likely belonging to Carole Arav.

**Carole Arav**, sous-ministre de l'Éducation

# L'organisation en bref

## Mission

Depuis près de 60 ans, le système éducatif est l'une des pierres angulaires du Québec contemporain. Il a soutenu son passage à la modernité et contribué à son ouverture au monde. Il a été l'un des leviers de la Révolution tranquille, de la construction de l'État et de l'affirmation de l'identité québécoise. Le Ministère et le réseau scolaire poursuivent leur mission dans un monde de changements et de défis de tous ordres qui concernent tous les Québécois et Québécoises, collectivement et individuellement.

Moteur de développement social, culturel et économique, l'éducation est la clé du progrès d'une société ainsi qu'un puissant facteur de changement. Elle ne doit pas seulement contribuer à répondre aux besoins du marché du travail; elle doit, d'une part, permettre aux individus d'acquérir des savoirs et de développer des compétences et, d'autre part, former des citoyens cultivés, engagés et responsables.

Pour réaliser cette grande ambition, le Ministère définit sa mission à travers quatre volets indissociables :

- Faire de la réussite de nos élèves la raison d'être des écoles et des centres, du réseau et du Ministère;
- Positionner le réseau scolaire comme un employeur de choix;
- Assurer la performance du Ministère;
- Jouer un rôle moteur pour impliquer toute la société dans la mission éducative de l'État et dans la pratique d'activités de loisir et de sport.

## Vision

La mission du Ministère et du réseau ne pourrait pas être réalisée si toutes et tous ne regardaient pas, ensemble, dans la même direction. La réussite des élèves et l'engagement d'offrir des milieux de vie propices à la pratique régulière d'activités physiques, sportives, de loisir et de plein air, sains et respectueux, sont les raisons d'être du Ministère et de tout le réseau : c'est ce sur quoi toutes et tous doivent garder le cap. Ainsi, pour les prochaines années, il est souhaité que la vision suivante guide toutes les actions ainsi que tous les projets et engagements du Ministère, de toutes les écoles et de tout le personnel scolaire : **Viser l'excellence pour leur réussite : notre engagement!**

# Valeurs

## Bienveillance

L'éducation et la pratique d'activités sportives et récréatives dans un milieu sain et sécuritaire sont possibles grâce aux interactions empathiques, accueillantes et exemptes de jugement d'êtres humains avec d'autres êtres humains. Considérant la difficulté, voire l'impossibilité d'apprendre lorsque certaines conditions favorables sont absentes, la bienveillance est une qualité essentielle qui doit guider au quotidien les actions des personnes ayant un impact, de près ou de loin, sur la vie des élèves. L'intégrité et le respect sont inhérents à cette qualité.

## Engagement

S'engager réellement, comme éducatrice en service de garde, comme enseignant de français au secondaire, comme directeur ou directrice d'établissement, comme membre du personnel du Ministère ou comme intervenant du milieu du sport, du loisir et du plein air relève d'un choix conscient, éclairé : nous nous engageons lorsque nous affirmons l'importance de notre responsabilité, lorsque nous reconnaissons notre obligation de rendre des comptes. S'engager, c'est faire de chaque geste, de chaque accomplissement, une action qui compte.

## Excellence

L'institution qu'est l'éducation, tant le Ministère que le réseau, a une noble mission liée non seulement à la réussite éducative et scolaire de tous les élèves, mais également à la promotion de la pratique de sports, de loisirs et d'un mode de vie physiquement actif dans des milieux sains et sécuritaires. Il est attendu que cette institution soit excellente, en ce sens qu'elle doit faire preuve d'une rigueur exemplaire, s'améliorer en continu, apprendre de ses erreurs, innover et s'appuyer sur les pratiques efficaces, les connaissances scientifiques et les données issues de la recherche. L'idée est de toujours chercher à faire mieux, et ce, en faveur d'un système d'éducation modernisé, agile, performant, novateur, en quête constante d'excellence.

Le Québec a fait de l'éducation sa priorité : comme un athlète qui fait preuve de persévérance dans la pratique de sa discipline, malgré les embûches, il s'agit de conserver une attitude réflexive et constructive pour atteindre les objectifs.

## Quelques données clés en matière de développement durable

| Données clés                                                                                                                                                                                                 | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 28 répondantes ou répondants en développement durable désignés à l'échelle du Ministère                                                                                                                      | Chaque direction générale du Ministère est dotée d'une <i>répondante</i> ou d'un <i>répondant en développement durable</i> chargé d'un rôle clé : assurer l'intégration des principes de durabilité dans l'ensemble des projets structurants issus de sa direction générale. À la fois agent de liaison entre les objectifs ministériels en matière de développement durable et les mandats sectoriels, et ambassadrice ou ambassadeur des orientations ministérielles en matière de développement durable, les répondantes ou répondants en développement durable du ministère de l'Éducation jouent un rôle pivot pour inscrire la durabilité au cœur des pratiques ministérielles.                                                                                              |
| 110 répondantes ou répondants en développement durable du réseau scolaire                                                                                                                                    | Le Réseau des répondants et des répondantes en développement durable pour le réseau scolaire (RRDD-RS) vise à sensibiliser, à former et à outiller les acteurs du milieu scolaire en matière de développement durable. Il regroupe des personnes-ressources engagées qui, à travers leurs rôles, contribuent à l'intégration des principes du développement durable dans les pratiques éducatives et organisationnelles des établissements et des organismes scolaires. Agissant comme interface stratégique entre le Ministère et le milieu scolaire, le RRDD-RS favorise une circulation fluide de l'information ainsi que le partage des connaissances et des initiatives en matière de développement durable, et soutient la mise en œuvre d'actions concrètes sur le terrain. |
| 66,6 % des organismes scolaires répondants avaient amorcé une démarche de développement durable en 2024*<br><br>* Résultats issus de la <a href="#">Déclaration annuelle de développement durable 2024</a> . | La Déclaration annuelle de développement durable est un outil mis en place par le Ministère afin de répertorier les efforts déployés à l'échelle du réseau scolaire pour intégrer les principes du développement durable. Elle repose sur cinq critères permettant de mesurer l'adoption d'une telle démarche par les organismes scolaires et les écoles. Cette déclaration comprend une série de questions destinées à évaluer cette adoption volontaire et à recueillir des informations pertinentes pour le Ministère sur d'autres sujets d'intérêt associés au développement durable.                                                                                                                                                                                          |

# Contributions de l'organisation au développement durable par le biais de politiques publiques

| Nom du document organisationnel                                                                                     | Orientation/objectif du document organisationnel                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Lien avec la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028                                                                                                                                                                                                     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Plan stratégique 2023-2027</b>                                                                                   | Le Ministère réaffirme, dans le cadre de son Plan stratégique 2023-2027, son engagement à l'égard du développement durable comme principe directeur de sa gouvernance. Il encourage l'ensemble du réseau scolaire à intégrer une approche combinée d'éducation au développement durable (EDD) et de gestion écoresponsable, dans le but de mobiliser tous les acteurs du réseau de l'éducation concernés dans un esprit de collaboration.                                                                                                                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>Orientation 5 Créer un État exemplaire qui agit en faveur de l'innovation</li> </ul>                                                                                                                                                   |
| <b>Politique de l'activité physique, du sport et du loisir</b>                                                      | <p>Cette politique reconnaît la valeur des activités physiques de plein air et de pleine nature, qui doivent être davantage valorisées (orientation 5).</p> <p>Par ailleurs, l'orientation 2 vise à faciliter la participation des personnes, des groupes ou des communautés qui ont des besoins particuliers à des activités sportives, de loisir et de plein air.</p>                                                                                                                                                                                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>Objectif 2.3 Maximiser les bienfaits de la nature pour les citoyens.</li> <li>Objectif 4.1 Créer des milieux de vie durables, inclusifs et conviviaux</li> <li>Objectif 5.1 Favoriser l'équité, la diversité et l'inclusion</li> </ul> |
| <b>Plan d'action pour valoriser la pratique d'activités physiques, sportives et récréatives au Québec 2022-2027</b> | Ce plan d'action définit trois grandes orientations positionnant l'activité physique, sportive et récréative comme un levier de fierté et d'accomplissement, tant individuel que collectif, au Québec. Il met de l'avant l'importance d'intervenir selon trois axes, soit l'accessibilité, la qualité de l'expérience et la promotion, en vue d'offrir des activités diversifiées, motivantes et sécuritaires qui permettront à chaque Québécoise et Québécois de se mobiliser à nouveau et de reprendre un mode de vie actif, malgré les défis liés à la pandémie. | <ul style="list-style-type: none"> <li>Objectif 2.3 Maximiser les bienfaits de la nature pour les citoyens</li> <li>Objectif 4.1 Créer des milieux de vie durables, inclusifs et conviviaux</li> </ul>                                                                        |

| Nom du document organisationnel                                      | Orientation/objectif du document organisationnel                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Lien avec la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028                                                                                                                            |
|----------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Politique-cadre<br/>Pour un virage<br/>santé à l'école</b>        | Cette politique vise à soutenir les milieux scolaires pour qu'ils offrent un environnement favorable à l'adoption et au maintien de saines habitudes alimentaires et d'un mode de vie physiquement actif. Elle encourage également le développement des compétences personnelles des élèves en lien avec ces habitudes.                                                                                                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Objectif 4.1 Créer des milieux de vie durables, inclusifs et conviviaux</li> </ul>                                                                            |
| <b>Plan d'action<br/>à l'égard<br/>des personnes<br/>handicapées</b> | Ce plan inclut plusieurs actions visant à faciliter la participation pleine et entière des personnes handicapées à des activités de loisir, de sport, d'activités physiques et de plein air. Il comprend également des actions spécifiques pour soutenir la mise en œuvre et la régulation des démarches de transition école-vie active (TEVA), destinées aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (EHDA). | <ul style="list-style-type: none"> <li>Objectif 4.1 Créer des milieux de vie durables, inclusifs et conviviaux</li> <li>Objectif 3.2 Valoriser l'égalité et la diversité de notre société</li> </ul> |

## Contexte externe

Le ministère de l'Éducation (Ministère) évolue dans un environnement externe marqué par des enjeux sociétaux et environnementaux majeurs, lesquels influencent ses orientations en matière de développement durable.

Les changements climatiques exercent — et continueront d'exercer — une pression croissante sur l'ensemble des sphères de la société québécoise. Leurs effets, à la fois multiples et inégaux, se manifestent tant à l'échelle mondiale qu'au sein même des communautés locales. Au Québec, l'intensification des phénomènes météorologiques extrêmes — tels que les inondations, les feux de forêt et les vagues de chaleur — entraîne des répercussions directes sur la santé physique et psychologique de la population, tout en fragilisant les infrastructures et les services publics, y compris le réseau de l'éducation.

Les perturbations environnementales touchent très directement le champ d'intervention du Ministère. Le parc immobilier scolaire — vaste et diversifié — est particulièrement exposé à ces aléas, dont les incidences peuvent compromettre le confort des élèves et du personnel, voire perturber la continuité des services éducatifs.

D'autres composantes du système éducatif québécois sont également vulnérables. Le transport scolaire, notamment dans les régions éloignées ou nordiques, pourrait être plus fréquemment perturbé par des conditions météorologiques extrêmes, engendrant des interruptions de service et des défis logistiques. En milieu urbain, la gestion des îlots de chaleur dans les cours d'école — exacerbés par la présence de surfaces asphaltées — soulève aussi des enjeux de santé publique et de bien-être pour les élèves comme pour le personnel scolaire.

Tous ces défis s'inscrivent dans un contexte plus large de transition écologique et sociale, qui interpelle directement les finalités de l'éducation. Le Ministère est ainsi appelé à répondre à une demande croissante d'éducation au développement durable, formulée par les élèves, les familles, les milieux scolaires et les partenaires communautaires. Cette attente s'accompagne d'une exigence d'exemplarité accrue en matière de développement durable pour les écoles, les organismes scolaires et le Ministère.

Dans ce contexte, celui-ci doit non seulement adapter ses façons de faire face au défi climatique, mais aussi mettre l'éducation au service du développement durable et de ses objectifs. Le réseau scolaire représente un levier stratégique pour socialiser les élèves à une pensée systémique, engagée, capable d'exercer une citoyenneté éclairée et de contribuer activement à la construction de sociétés plus durables, inclusives et équitables.

La résilience du système éducatif québécois repose ainsi sur l'intégration transversale du développement durable à tous les niveaux : de la gouvernance aux contenus d'enseignement, en passant par les pratiques de gestion, la formation des personnels scolaire et enseignant ou l'aménagement des milieux physiques et des infrastructures. Le présent plan d'action en développement durable traduit cette vision en proposant des mesures concrètes pour soutenir et structurer l'intégration du développement durable à l'échelle du réseau scolaire, en cohérence avec les orientations gouvernementales dans le domaine et les priorités ministérielles.

## Contexte interne

Le Ministère adhère pleinement aux principes énoncés dans la *Loi sur le développement durable*, qu'il s'emploie à intégrer à l'ensemble de sa mission, à ses processus décisionnels et à ses pratiques organisationnelles. Cette adhésion est confirmée dans son [Plan stratégique 2023-2027](#), qui reconnaît le développement durable non seulement comme un fondement de la gouvernance ministérielle, mais aussi comme un levier structurant de la réussite éducative et de la citoyenneté.

Avec plus de 1 100 employés permanents en 2023-2024, le Ministère dispose d'une main-d'œuvre qualifiée, mobilisée et apte à intervenir sur différents enjeux de développement durable. Au cours des dernières années, des efforts ont été déployés pour sensibiliser l'ensemble du personnel ministériel aux principes du développement durable. Ces initiatives ont renforcé la capacité du Ministère à intégrer ces principes dans ses pratiques organisationnelles et à promouvoir une culture de durabilité au sein de ses équipes.

Au-delà des initiatives déjà en cours, le Ministère entend intensifier ses actions au cours des prochaines années afin de soutenir l'atteinte des priorités gouvernementales en matière de développement durable.

### Gouvernance et leviers d'action ministériels en matière de développement durable

Pour assurer la cohérence et l'efficacité de ses actions en matière de développement durable, le Ministère mise sur une gouvernance collaborative et multisectorielle.

Plusieurs leviers institutionnels soutiennent cette coordination :

- Le **Réseau des répondants et des répondantes en développement durable (RRDD)**. Chaque direction générale dispose d'un répondant ou d'une répondante en développement durable, dont le rôle est d'assurer une coordination optimale des actions en développement durable à l'échelle ministérielle auprès des unités administratives de son secteur. Ce réseau constitue un levier de coordination et de mobilisation interne, permettant d'assurer la cohérence, la complémentarité et le suivi des initiatives à l'échelle du Ministère. Il favorise également le partage des bonnes pratiques et l'appropriation transversale des principes de durabilité dans l'ensemble des secteurs d'activité ministériels.
- Le **Réseau des répondants et des répondantes en développement durable pour le réseau scolaire (RRDD-RS)**. Ce réseau a pour mission de sensibiliser, de former et d'outiller les répondants du réseau scolaire sur les enjeux de développement durable. Il vise à renforcer la cohérence et la complémentarité entre les actions menées par le Ministère et celles déployées dans le réseau scolaire dans ce domaine. Les membres du RRDD-RS agissent comme des relais stratégiques au sein de leurs organisations respectives : ils diffusent l'information, soutiennent l'intégration des principes de développement durable dans les pratiques éducatives et administratives, et favorisent la mise en œuvre de projets porteurs au sein des milieux scolaires.

- La **Table d'accompagnement-conseil en matière de développement durable (TASCO)**. La TASCO constitue une instance stratégique de concertation et de soutien visant à favoriser et à accompagner la mise en œuvre des actions en matière de développement durable dans le réseau scolaire. Cette table agit à titre de forum de partage de bonnes pratiques ainsi que de canal de diffusion des formations et des outils en matière de développement durable destinés au personnel scolaire, administratif et enseignant. Elle joue ainsi un rôle central dans la circulation des savoirs, la mutualisation des expériences et le renforcement des capacités en matière de développement durable dans le secteur de l'éducation.

La TASCO regroupe des représentants de divers organismes clés (incluant le Ministère), dont la Fédération des centres de services scolaires du Québec (FCCSQ), l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACCAQ), la Fédération des établissements d'enseignement privés (FEEP), le ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), etc. Selon les besoins, des experts internes ou externes sont régulièrement sollicités.

Par cette collaboration intersectorielle, la TASCO assure une meilleure cohérence entre les orientations gouvernementales et les objectifs ministériels en matière de développement durable et leur mise en œuvre concrète au sein du réseau scolaire.

- Le **Comité interministériel en éducation au développement durable (CIEDD)**. Le CIEDD constitue un dernier levier d'action structurant pour le Ministère. Placé sous la responsabilité de ce dernier, ce comité réunit des représentants de plusieurs ministères et organismes publics afin d'assurer une coordination stratégique et cohérente en éducation au développement durable (EDD).

Le CIEDD réunit, entre autres, des représentants du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF), ainsi que d'organismes tels qu'Élections Québec, Hydro-Québec et Télé-Québec.

Ce comité a pour principales fonctions de favoriser un portrait global et à jour des ressources éducatives en développement durable produites par les ministères et organismes, de favoriser l'échange de bonnes pratiques en matière de diffusion et de mise en valeur de ce matériel, et d'en promouvoir une meilleure accessibilité au sein du réseau scolaire québécois.

En assurant une concertation intersectorielle autour des contenus pédagogiques et des initiatives éducatives en éducation au développement durable, le CIEDD contribue à enrichir l'offre éducative, à éviter les doublons et à maximiser la portée des actions gouvernementales en éducation à la citoyenneté écologique.

Ces instances permettent d'assurer un dialogue structuré et une coordination efficace entre les échelons ministériel, scolaire et interinstitutionnel, tout en renforçant la capacité collective à ancrer durablement le développement durable comme une priorité stratégique pour le domaine de l'éducation.

## Le développement durable dans le réseau scolaire : une action volontaire et collaborative

Le Ministère est responsable d'un réseau scolaire vaste et complexe, regroupant plus de 3 100 établissements dans les réseaux public, privé et gouvernemental, et offrant annuellement des services éducatifs à plus d'un million d'élèves.

Bien que la *Loi sur le développement durable* ne s'applique pas formellement aux organismes scolaires, le Ministère encourage activement l'adoption volontaire d'une démarche de durabilité, articulée autour de deux piliers :

- **l'éducation au développement durable (EDD)**, intégrée aux contenus d'enseignement, aux approches pédagogiques et aux projets éducatifs;
- **la gestion écoresponsable**, appliquée aux pratiques administratives, à la gouvernance et à l'aménagement des milieux scolaires.

À cette fin, le Ministère collabore activement avec les milieux scolaires et l'ensemble des parties prenantes, afin d'encourager l'implantation de pratiques éducatives et organisationnelles plus vertes et équitables de façon à offrir aux Québécoises et Québécois un système éducatif plus durable, inclusif et résilient.

Les données issues de la [Déclaration annuelle de développement durable 2024](#) témoignent d'ailleurs d'une progression significative en la matière. En 2024, 66,6 % des organismes scolaires<sup>1</sup> répondants déclaraient avoir adopté une démarche de développement durable, soit une hausse marquée par rapport à la Déclaration annuelle de développement durable 2022. De plus 80,4 % indiquent intégrer l'éducation aux changements climatiques dans leurs pratiques, tandis que 89,2 % visent l'adoption de pratiques de gestion écoresponsable.

Malgré ces avancées, des défis demeurent, notamment quant aux disparités entre les territoires et l'intégration de pratiques structurantes à l'échelle du réseau. Il est donc essentiel que le présent plan d'action permette de consolider les efforts en cours, d'intensifier l'accompagnement offert aux milieux et d'adapter les outils ministériels aux besoins diversifiés des organisations scolaires.

---

<sup>1</sup> Centres de services scolaires (CSS), commissions scolaires (CS) et établissements d'enseignement privés (EEP).

## Partenariat pour une éducation verte

En 2024, le gouvernement du Québec a rejoint le [Partenariat pour une éducation verte](#), une initiative internationale pilotée par l'UNESCO. Cette plateforme vise à catalyser une action coordonnée des gouvernements pour lutter contre la crise climatique en s'appuyant sur le rôle essentiel de l'éducation. Le Partenariat repose sur quatre piliers stratégiques :

- la création d'écoles vertes;
- l'adaptation des programmes scolaires aux enjeux climatiques;
- la formation du personnel enseignant sur ces enjeux;
- le renforcement de la résilience des systèmes éducatifs et de leur ancrage durable dans les communautés.

L'adhésion du Québec, qui rejoint ainsi un réseau de 85 États membres et plus de 1 100 organisations, repose sur les fondements du présent plan d'action, qui accorde une place centrale à l'éducation au développement durable. Elle s'est également concrétisée par la signature, par le gouvernement du Québec, de la [Déclaration sur le programme commun pour l'éducation et le changement climatique](#) endossée, à ce jour, par 45 pays.

## L'éducation au développement durable : un pilier de l'éducation inclusive, équitable et de qualité

Le Plan d'action de développement durable du Ministère s'appuie sur les 16 principes de la *Loi sur le développement durable* ainsi que sur les 17 objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations unies (ONU), notamment sur l'objectif 4, qui vise à assurer une éducation inclusive, équitable et de qualité.

L'éducation au développement durable (EDD) occupe une place centrale dans cette démarche. Reconnue comme un vecteur essentiel pour former des citoyennes et citoyens responsables, l'EDD agit comme un levier stratégique pour rehausser la qualité de l'éducation et répondre aux priorités énoncées dans le Plan stratégique 2023-2027 du Ministère. Elle vise à doter les élèves des compétences nécessaires pour comprendre les enjeux complexes de durabilité, adopter une pensée critique, envisager des avenir possibles et poser des gestes concrets en faveur de la transition écologique et sociale.

Le Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ), axé sur le développement des compétences, constitue un cadre porteur pour l'intégration de ces dimensions du préscolaire au secondaire. Il permet aux jeunes de développer les savoirs, les attitudes et les valeurs nécessaires pour devenir des citoyennes et citoyens actifs, éclairés, engagés et outillés pour relever les défis du XXI<sup>e</sup> siècle.

Ainsi conçue, l'EDD contribue directement à une éducation de qualité, tout en soutenant l'atteinte des objectifs plus larges du développement durable, notamment en matière de justice sociale, de protection de l'environnement et de prospérité partagée.

## Activité physique, sport, loisir et plein air : des vecteurs de santé, de bien-être et de durabilité

La promotion d'un mode de vie actif s'inscrit pleinement dans les objectifs de durabilité, en croisant les dimensions suivantes : santé publique, inclusion sociale, bien-être individuel et collectif ainsi que préservation des milieux naturels.

Par l'entremise de son [Plan d'action pour valoriser la pratique d'activités physiques, sportives et récréatives 2022-2027](#), le Ministère soutient une diversité d'initiatives visant à :

- favoriser un mode de vie physiquement actif pour toutes les générations;
- encourager une utilisation durable et équitable des espaces naturels et sportifs;
- renforcer les capacités des milieux à concevoir des environnements favorables à la santé.

En collaboration avec les Unités régionales de loisir et de sport (URLS) et les partenaires locaux, le Ministère accompagne les milieux dans le développement d'une offre accessible, inclusive et durable de la pratique régulière d'activités physiques. Ces unités développent des stratégies et promeuvent un mode de vie physiquement actif dans chacune des régions du Québec.

En soutenant la mise en œuvre d'actions concrètes en matière de développement durable, les organismes sportifs et récréatifs contribuent à outiller les jeunes et les citoyens afin qu'ils puissent faire des choix éclairés et exercer un leadership positif dans leur milieu.

Cette approche intégrée réaffirme l'engagement du Ministère à faire converger réussite éducative, citoyenneté et promotion de l'activité physique, du sport, du loisir et du plein air en plaçant le développement durable au cœur de la qualité de vie des jeunes et des collectivités.

# Plan d'action de développement durable

## Introduction

La [Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 \(SGDD\)](#) établit les priorités que les ministères et organismes (MO) doivent intégrer dans leur plan d'action de développement durable 2023-2028 (PADD) respectif.

Dans ce cadre, les actions proposées par le Ministère dans le présent plan visent à rendre le système éducatif plus équitable, durable et inclusif, en cohérence avec les orientations gouvernementales. Elles portent notamment sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la transition numérique responsable, l'optimisation de la gestion des matières résiduelles, la diminution des îlots de chaleur en milieu scolaire, les acquisitions responsables ainsi que la sensibilisation et l'accompagnement du réseau scolaire dans l'adoption volontaire d'une démarche de développement durable.

La présente version du PADD constitue une version actualisée d'une première itération déposée en octobre 2023. Elle intègre des améliorations significatives, notamment le retrait d'actions jugées peu ambitieuses ou non pertinentes, la bonification de certaines actions existantes, le maintien d'initiatives à fort impact ainsi que l'ajout de nouvelles actions répondant à des sous-objectifs précis de la SGDD.

Ce PADD révisé compte désormais 22 actions ambitieuses, alignées sur les priorités gouvernementales, adaptées à la capacité d'intervention du Ministère et conformes aux critères de qualité du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). Ces actions s'articulent autour de quatre des cinq grandes orientations de la SGDD :

- **Orientation 1** : Faire du Québec un pôle d'innovation et d'excellence en matière d'économie verte et responsable;
- **Orientation 2** : Agir en faveur de la nature et pour la santé;
- **Orientation 3** : Favoriser la participation de toutes et de tous au développement durable du Québec;
- **Orientation 5** : Créer un État exemplaire qui agit en faveur de l'innovation.

Enfin, il convient de préciser que, bien que ce Plan d'action couvre la période 2023-2028, seules les cibles relatives aux exercices 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 sont présentées ci-après, en raison de l'actualisation effectuée.

## Action 1 : Modernisation des programmes d'études de la formation professionnelle en fonction des principes de développement durable



Les travailleuses et travailleurs devront acquérir de nouvelles compétences pour s'adapter à un climat en évolution, aux innovations technologiques et aux défis de la décarbonation et de l'économie verte. Ces besoins feront non seulement émerger de nouveaux métiers ou de nouvelles professions dans le secteur de l'environnement, mais transformeront également les façons d'exercer les métiers existants. Ainsi, pour réussir la transition verte et climatique de l'économie et du marché de travail, il est essentiel de mobiliser tout le système éducatif pour y intégrer des compétences axées sur un large éventail de nouvelles pratiques liées à l'environnement et à la lutte contre les changements climatiques. Le ministère de l'Éducation contribuera activement au Comité Emplois Verts et Emplois Climats, pilotés par le MELCCFP, afin d'accroître l'adéquation entre les besoins créés par la transition verte et climatique et la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée sur le marché du travail.

Dans le cadre de la stratégie de modernisation de la formation professionnelle, l'une des priorités ministérielles consiste à réviser les 200 programmes d'études qui relèvent du ministère de l'Éducation. Depuis 2018, une cinquantaine de programmes d'études menant à un diplôme d'études professionnelles ou à une attestation de spécialisation professionnelle ont été révisés. Dans le cadre de cette révision et pour répondre aux besoins de formation introduits par la transition socioécologique, les programmes d'études qui devront faire l'objet d'une révision devront obligatoirement prendre en compte les principes de développement durable. Il est à préciser que certains programmes, en fonction des besoins identifiés par l'analyse de professions, incluent des notions liées aux compétences vertes, telles que la filière batterie et l'électrification des transports.

| Sous-objectif de la SGDD                              | Indicateur                                                                                                               | Cible 2025-2026 | Cible 2026-2027 | Cible 2027-2028 |
|-------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| 1.2.1 Assurer le développement des compétences vertes | Pourcentage des programmes de formation professionnelle révisés prenant en compte les principes de développement durable | 49 %            | 62 %            | 76 %            |

## Action 2 : Mise en place du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air



Le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA), comme son nom l'indique, vise à financer ce type d'infrastructure. Il vise également à augmenter leur présence et leur accessibilité pour la population. Le volet 2 de ce programme permettra de soutenir financièrement plusieurs projets d'aménagement et de mise à niveau de sentiers et de sites de pratique d'activités de plein air.

Le Ministère s'est engagé à soutenir 125 projets dans le cadre du programme pour l'année 2024-2025. L'absence de cibles jusqu'en 2028 s'explique par le caractère non récurrent du programme. La durée des programmes normés d'aide financière relevant du ministère de l'Éducation est fixée par le Secrétariat du Conseil du trésor. Par conséquent, le ministère de l'Éducation ne peut s'engager à prolonger ce programme jusqu'au 31 mars 2028.

| Sous-objectif de la SGDD                     | Indicateur                                            | Cible 2025-2026    | Cible 2026-2027 | Cible 2027-2028 |
|----------------------------------------------|-------------------------------------------------------|--------------------|-----------------|-----------------|
| 2.3.1 Améliorer l'accès aux milieux naturels | Nombre de projets soutenus dans le cadre du Programme | s. o. <sup>2</sup> | s. o.           | s. o.           |

<sup>2</sup> Cette action s'est terminée en 2024-2025 avec une cible de 125 projets soutenus dans le cadre du PAFIRSPA.

## Action 3 : Poursuivre le développement du Sentier national au Québec



Une somme de 2,7 millions de dollars est disponible pour la poursuite du développement du Sentier national du Québec. Dans le cadre d'un appel à projets, 24 projets ont été sélectionnés pour assurer le développement et la mise à niveau du Sentier national du Québec. Grâce à ces initiatives, plus de 100 km de sentier seront ajoutés aux 1 650 km déjà existants. Par ailleurs, plus de 400 km de sentier seront mis à niveau. Cette bonification comprendra l'ajout de signalisation, la construction de plateformes de camping rustique, d'abris légers et de toilettes sèches, la réfection de quatre refuges, la construction de cinq abris de groupe, l'installation d'un belvédère d'observation, la mise en place de centaines d'infrastructures légères le long des sentiers (bancs, marches, passerelles, ponceaux, etc.), ainsi que la construction de deux ponts et de sept stationnements. Au total, 500 km seront développés ou mis à niveau d'ici 2026-2027, ce qui explique l'absence de cible pour la période 2027-2028.

Il est important de noter que le développement et la mise à niveau des sentiers doivent respecter les normes établies par Rando Québec en matière d'aménagement de sentier. Le premier chapitre de ces normes porte précisément sur l'aménagement à faible impact écologique. On y précise les critères relatifs, entre autres, au type de sol, à l'angle d'alignement du sentier et à l'inclinaison maximale acceptable de l'aire de marche. Ces exigences visent à diminuer les risques d'érosion, de sédimentation, de fragmentation du territoire, de coupe de végétation et d'altération des habitats, dans le but de favoriser la durabilité des sentiers au Québec.

| Sous-objectif de la SGDD                     | Indicateur                                                                         | Cible 2025-2026 | Cible 2026-2027 | Cible 2027-2028 |
|----------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| 2.3.1 Améliorer l'accès aux milieux naturels | Nombre cumulatif de kilomètres de sentier réalisé (mise à niveau ou développement) | 250 km          | 500 km          | s. o.           |

## Action 4 : Favoriser les classes nature et les sorties vers un lieu de plein air



La mesure 15023 – À l'école on bouge! vise à soutenir les établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire afin d'augmenter et d'optimiser les occasions pour tous leurs élèves d'être physiquement actifs chaque jour d'école, conformément aux recommandations en matière d'activité physique. Pour ce faire, les écoles peuvent, notamment, prolonger le temps alloué aux récréations à l'extérieur, augmenter le temps alloué aux cours d'éducation physique et à la santé, intégrer des pauses actives, favoriser les apprentissages par l'action motrice ou par la nature, ou encore organiser des sorties vers un lieu de plein air. Les écoles primaires qui bénéficient du financement prévu par la mesure 15023 peuvent donc utiliser ces sommes pour organiser des sorties en plein air, à proximité ou non de l'école, ainsi que des classes nature. Ces activités présentent de nombreux bienfaits pour les élèves, comme la diminution du stress, l'augmentation de la concentration et de l'attention et la conscientisation à la protection de l'environnement.

| Sous-objectif de la SGDD                     | Indicateur                                                                                                      | Cible 2025-2026 | Cible 2026-2027 | Cible 2027-2028 |
|----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| 2.3.1 Améliorer l'accès aux milieux naturels | Pourcentage d'écoles qui diront avoir réalisé au moins une sortie vers un lieu de plein air ou en classe nature | 50 %            | 60 %            | 75 %            |

## Action 5 : Soutenir financièrement la mission globale des organismes d'action communautaire autonome (OACA) et de regroupements par le biais du Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation



Dans le but d'élargir sa réponse aux divers besoins éducatifs de la population québécoise, le ministère de l'Éducation peut compter sur un réseau d'organismes d'action communautaire autonome (OACA) et de regroupements intervenant dans le champ de l'éducation non formelle et informelle. Ces acteurs interviennent sur divers problèmes éducatifs et sociaux. Ils ont développé des expertises qui leur permettent d'accueillir des populations aux profils variés et de proposer des solutions pour remédier à différents défis.

Le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE) vise à maintenir et à améliorer la capacité d'action et les conditions de réalisation de la mission des OACA reconnus dans l'un des cinq champs d'activités admissibles, soit :

- L'alphabétisation populaire et la prévention de l'analphabétisme par une approche d'éducation non formelle et informelle;
- La lutte contre le décrochage scolaire;
- Le raccrochage scolaire;
- Une formation continue par et pour les OACA ainsi que pour la population qui leur offre un soutien sous différentes formes selon une approche d'éducation populaire autonome;
- Le soutien aux regroupements nationaux d'OACA, dont la mission principale se situe dans l'un des quatre champs d'activité précédemment nommés.

| Sous-objectif de la SGDD                                                        | Indicateur                                                                                                                                            | Cible 2025-2026 | Cible 2026-2027 | Cible 2027-2028 |
|---------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| 3.1.2 Soutenir les groupes communautaires et les entreprises d'économie sociale | Montant annuel de l'investissement fourni par le ministère de l'Éducation pour soutenir financièrement les organismes d'action communautaire autonome | 48,32 M\$       | 49,62 M\$       | 49,62 M\$       |

## Action 6 : Accompagner et former les acteurs du réseau scolaire en matière d'éducation interculturelle et de polarisations sociales



Par sa mission, le Ministère contribue à la lutte contre le racisme et la discrimination, à la promotion de la réussite de tous les élèves, à l'égalité des chances et à l'équité ainsi qu'à la construction d'un Québec inclusif, en cohérence avec la mission de l'école québécoise « socialiser dans un monde pluraliste ». Il s'engage également à accompagner et à former le personnel scolaire en matière d'éducation interculturelle et de polarisations sociales, afin de soutenir des pratiques favorisant un climat scolaire bienveillant et sécuritaire.

En ce sens, le Ministère assure la mise en œuvre de plusieurs actions en milieu scolaire, notamment par :

- la mesure budgétaire 15053 – Soutien à l'intégration et à la réussite des élèves immigrants et à l'éducation interculturelle. Cette mesure permet la mise en œuvre d'actions et de projets en éducation interculturelle et inclusive en milieu scolaire. Elle vise également à améliorer le continuum de services pour les élèves qui poursuivent leur intégration linguistique, scolaire et sociale ainsi qu'à soutenir la formation continue du personnel scolaire;
- la mesure budgétaire 15055, qui permet l'embauche d'agentes et d'agents de soutien à l'accueil et à l'intégration des élèves immigrants et à la médiation interculturelle en milieu scolaire dans les organismes scolaires accueillant un nombre important d'élèves immigrants;
- la mesure 13 – Comprendre et prévenir la polarisation des discours pouvant mener à des conflits, à des violences ou à de l'intimidation, du Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation 2020-2025. Cette mesure permet d'offrir des outils et des accompagnements au milieu scolaire et de le sensibiliser aux différentes formes de polarisations sociales et à leurs conséquences sur la sécurité, le climat scolaire et le vivre-ensemble.

Le Ministère, en collaboration avec ses partenaires, offre également des accompagnements et différentes activités de formation pour le réseau scolaire sur les polarisations sociales et l'éducation interculturelle (ex. : webinaires, ateliers de sensibilisation, événements régionaux, Accompagnements juste à temps – Polarisation). Il contribue aussi au développement de matériel de soutien pour le personnel scolaire.

| Sous-objectif de la SGDD                                     | Indicateur                                                                 | Cible 2025-2026 | Cible 2026-2027 | Cible 2027-2028 |
|--------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| 3.2.1 Favoriser la cohésion sociale par le dialogue culturel | Nombre cumulatif de personnes ayant participé à des activités de formation | 400             | 800             | 1 200           |

## Action 7 : Évaluer la durabilité des dossiers structurants du Ministère



Le ministère de l'Éducation a adopté une règle de gestion afin de guider l'application des principes de développement durable dans l'évaluation de ses interventions et de ses dossiers structurants. Cette règle s'applique notamment aux interventions menant à la transmission d'un mémoire au Conseil des ministres, qu'il s'agisse d'une politique, d'une stratégie, d'un plan d'action, d'un projet de loi ou d'un projet de règlement, d'un programme de soutien financier normé présenté au Conseil du trésor, d'une planification stratégique, ou de toute autre intervention jugée structurante pour le Ministère, comme l'actualisation d'un programme d'études ou l'élaboration d'un nouveau programme ministériel.

Pour garantir une mise en œuvre rigoureuse de l'évaluation de la durabilité à l'échelle ministérielle, un réseau de répondants en développement durable est déployé dans l'ensemble des secteurs de l'organisation. Ce réseau vise à assurer une coordination efficace et une appropriation progressive des principes de durabilité par les équipes ministérielles. Le Ministère s'est également doté d'un processus interne rigoureux visant à dresser un inventaire exhaustif des dossiers structurants. Plusieurs outils sont aussi disponibles pour guider les équipes du Ministère dans l'évaluation de la durabilité : une formation sur les principes de développement durable, un outil d'évaluation de la durabilité, un tutoriel ainsi qu'un guide d'évaluation de la durabilité.

| Sous-objectif de la SGDD                                           | Indicateur                                                                                            | Cible 2025-2026 | Cible 2026-2027 | Cible 2027-2028 |
|--------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| 5.1.1 Évaluer la durabilité des dossiers structurants du Ministère | Proportion de dossiers structurants du Ministère ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité | 65 %            | 75 %            | 100 %           |

## Action 8 : Augmenter la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité



Le soutien financier durable est un levier stratégique essentiel pour permettre au gouvernement du Québec de soutenir une transition vers une économie verte et responsable. Conformément aux orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028, le Ministère s'engage à intégrer progressivement des critères de durabilité dans l'ensemble de ses programmes normés<sup>3</sup>.

En 2023-2024, 16 programmes normés ont été recensés au sein du Ministère. D'ici 2028, ce dernier s'assurera que chacun d'eux intègre des critères de durabilité, dont au moins un critère environnemental. Cette démarche vise à maximiser l'impact positif des investissements ministériels tout en réduisant leur empreinte écologique.

| Sous-objectif de la SGDD                                                              | Indicateur                                                                                                                                  | Cible 2025-2026 | Cible 2026-2027 | Cible 2027-2028 |
|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| 5.3.4 Augmenter la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité | Proportion de programmes de soutien financier durable                                                                                       | 50 %            | 75 %            | 100 %           |
|                                                                                       | Proportion de programmes touchant le secteur du Tourisme, festivals et événements intégrant les critères prioritaires visés pour ce secteur | 50 %            | 75 %            | 100 %           |

<sup>3</sup> Un programme normé est un programme conforme aux normes établies par le Secrétariat du Conseil du trésor et approuvé par celui-ci en vertu du *Règlement sur la promesse et l'octroi de subventions*.

## Action 9 : Augmenter la part des acquisitions responsables



La Politique gouvernementale en acquisition responsable (PGAR) élaborée par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) établit les principes directeurs régissant les actions des organisations et de leur personnel impliqué dans les processus d'acquisition au sein des organismes publics. Elle vise à promouvoir des pratiques d'acquisitions responsables prenant en compte les impacts sociaux, environnementaux et économiques.

Pour garantir l'efficacité de sa mise en œuvre au sein du Ministère, cette démarche doit être pleinement intégrée aux pratiques et aux processus opérationnels. À cette fin, un ajustement de la règle relative à la gestion contractuelle (politique ministérielle en acquisition responsable) permettra d'intégrer des orientations claires en matière d'acquisitions responsables, applicables par l'ensemble des unités administratives. Afin de soutenir cette transition et de favoriser le développement des compétences du personnel, un parcours de formation en acquisition responsable a été mis en place et est offert aux employés du Ministère. Cette démarche vise à assurer une appropriation progressive des principes de la PGAR et à encourager leur application concrète dans les décisions d'acquisition.

| Sous-objectif de la SGDD                              | Indicateur                                                                            | Cible 2025-2026 | Cible 2026-2027 | Cible 2027-2028 |
|-------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| 5.4.1 Augmenter la part des acquisitions responsables | Taux des acquisitions responsables pour les acquisitions passées dans le système SEAO | 35 %            | 45 %            | 50 %            |

## Action 10 : Augmenter l'Indice de maturité numérique responsable



Cette action vise l'adoption d'une démarche écoresponsable dans le domaine des technologies de l'information et des communications (TIC), afin d'atténuer les impacts environnementaux négatifs associés aux activités du secteur numérique dans une perspective durable.

À la suite du remplissage du questionnaire d'évaluation de l'indice de maturité numérique responsable, le secteur du numérique et de l'information du Ministère a obtenu une mesure de départ de 46 %. Sur cette base, il élaborera une feuille de route interne en 2025-2026, ce qui justifie l'alignement de la cible 2025-2026 sur cette mesure initiale. Cette feuille de route permettra de suivre la progression et de viser l'atteinte d'un indice de 60 % d'ici le 31 mars 2028.

| Sous-objectif de la SGDD                                                                | Indicateur                               | Cible 2025-2026 | Cible 2026-2027 | Cible 2027-2028 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| 5.5.1 Augmenter la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux | Indice de maturité numérique responsable | 46 %            | 55 %            | 60 %            |

## Action 11 : Soutenir la réalisation de travaux visant à réduire ou à éviter les émissions de GES dans les bâtiments existants ou les nouvelles constructions



Cette action favorise la réduction des émissions de GES grâce à des travaux dans les bâtiments existants et à la mise en place de solutions intégrées aux nouvelles constructions.

| Sous-objectif de la SGDD                                                | Indicateur                                             | Cible 2025-2026     | Cible 2026-2027    | Cible 2027-2028    |
|-------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|---------------------|--------------------|--------------------|
| 5.6.1 Accroître la durabilité du parc immobilier et des infrastructures | Réduction des émissions annuelles de GES en kilotonnes | 11,2<br>(2023-2024) | 8,9<br>(2024-2025) | 2,6<br>(2025-2026) |

## Action 12 : Systématiser l'évaluation comparative des émissions de GES selon les types de matériaux dans les projets de construction des établissements scolaires



Cette action s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique d'intégration du bois en construction, qui vise à évaluer les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées à la production des matériaux de structure et de l'enveloppe des bâtiments utilisés dans les projets de construction institutionnelle. Une analyse comparative des émissions de GES pour différents scénarios de bâtiments – qu'ils soient à structure de béton, d'acier ou de bois – permet d'orienter les décisions en vue de réduire l'impact environnemental des chantiers. Cette initiative favorisera l'intégration de l'évaluation des émissions intrinsèques de GES dès la phase de conception des projets de construction d'écoles.

| Sous-objectif de la SGDD                                                                 | Indicateur                                                                                      | Cible 2025-2026 | Cible 2026-2027 | Cible 2027-2028 |
|------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| 5.6.2 Accroître la gestion écoresponsable des chantiers de construction et de rénovation | Proportion de projets en phase de conception ayant fait l'objet d'une évaluation durant l'année | 10 %            | 50 %            | 90 %            |

## Action 13 : Concevoir un guide sur la gestion écoresponsable des chantiers de construction et de rénovation d'écoles



Le Ministère s'engage à concevoir et à diffuser un guide destiné au réseau scolaire, axé sur la gestion écoresponsable des chantiers de construction, de rénovation et de démolition (CRD), en y incluant des directives relatives à la gestion des matières résiduelles. Ce guide vise à proposer des principes directeurs et à promouvoir les meilleures pratiques dans ce domaine, de façon à réduire l'empreinte environnementale et à encourager la conception de bâtiments plus durables. À ce stade, ce document aura une vocation non contraignante, avec pour objectif principal de sensibiliser le réseau scolaire à la nécessité d'accroître la gestion écoresponsable des chantiers de construction et de rénovation. Le guide sera réalisé et rendu public d'ici le 31 mars 2026. Les deux années subséquentes seront utilisées pour assurer la mise en œuvre d'un plan de diffusion du guide dans le réseau scolaire. Au-delà de la simple sensibilisation, cette initiative constitue un levier stratégique pour favoriser une transition durable des infrastructures scolaires.

| Sous-objectif de la SGDD                                                                 | Indicateur                                     | Cible 2025-2026 | Cible 2026-2027 | Cible 2027-2028 |
|------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| 5.6.2 Accroître la gestion écoresponsable des chantiers de construction et de rénovation | Avancement des travaux de réalisation du guide | 100 %           | S. O.           | S. O.           |

## Action 14 : Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles du Ministère



Dans le cadre de ses efforts continus en gestion des matières résiduelles, le Ministère vise l'obtention de l'attestation ICI on recycle+ (IOR+), niveau Performance, pour ses bureaux de Québec et de Montréal. Développé par RECYC-QUÉBEC, ce programme de reconnaissance est une référence en matière de gestion responsable des matières résiduelles au Québec.

Le Ministère s'engage à mettre en place les mesures et actions nécessaires pour atteindre le niveau Performance IOR+, pour lequel un score minimal de 50 % est requis. Afin d'y parvenir, il prévoit de déployer une série d'actions structurantes visant à améliorer la gestion des matières résiduelles au sein de ses bureaux.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté plus large d'instaurer une culture organisationnelle axée sur des pratiques durables, en impliquant activement l'ensemble du personnel et en le sensibilisant à la hiérarchie des 3R-V (réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation), avec un accent particulier sur la réduction à la source et le réemploi.

Ainsi, en intégrant les meilleures pratiques en gestion des matières résiduelles et en favorisant une amélioration continue, le Ministère entend jouer un rôle exemplaire et structurant au sein de l'administration publique.

| Sous-objectif de la SGDD                                                           | Indicateur                                                                                                                                                                                                 | Cible 2025-2026 | Cible 2026-2027 | Cible 2027-2028 |
|------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| 5.7.1 Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles du Ministère | Pourcentage de points obtenus pour l'attestation IOR+, niveau Performance, pour les bureaux de l'édifice Marie-Guyart, au 675, boulevard René-Lévesque Est (Québec), et ceux du 600, rue Fullum (Montréal) | 50 %            | 75 %            | 100 %           |

## Action 15 : Mettre en place une plateforme de covoiturage



Le travail représente l'un des principaux motifs de déplacement. Dans cette optique, l'ajout d'options additionnelles de transport devient essentiel pour lutter contre les changements climatiques et contribuer au développement durable.

Le Ministère encourage l'ensemble de ses employés à privilégier les modes de transport collectif ou actif pour leurs déplacements professionnels. Il se réjouit également de pouvoir leur offrir une solution à la fois écologique et économique, grâce à la plateforme de covoiturage mise à leur disposition.

| Sous-objectif de la SGDD                                                                                        | Indicateur                                          | Cible 2025-2026 | Cible 2026-2027 | Cible 2027-2028 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| 5.8.2 Augmenter la part modale du transport actif, collectif et alternatif à l'auto-solo des employés de l'État | Proportion des employés qui utilisent la plateforme | 5 %             | 8 %             | 10 %            |

***Bien que le réseau ne soit pas assujéti à la Loi sur le développement durable, le ministère de l'Éducation déploie des efforts pour sensibiliser et encourager les organismes et établissements scolaires à adopter volontairement des pratiques durables. Dans cette optique, il a défini sept actions à l'intention du réseau dans le cadre de son Plan d'action, lesquelles sont énumérées ci-dessous.***

## Action 16 : Augmenter le pourcentage d'organismes scolaires (centres de services scolaires, commissions scolaires et établissements d'enseignement privés agréés aux fins de subventions) qui adoptent une démarche de développement durable



Le ministère de l'Éducation joue un rôle clé en accompagnant le réseau scolaire dans sa transition socioécologique. Pour évaluer l'adoption d'une démarche de développement durable par les organismes scolaires (centres de services scolaires, commissions scolaires et établissements d'enseignement privés agréés aux fins de subventions), le Ministère réalise une mesure bisannuelle à l'aide de cinq critères qui offrent une vision transversale de leur engagement en la matière :

- **L'intégration de l'éducation au développement durable**, afin de sensibiliser les élèves aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques et de les outiller en ce sens;
- **L'intégration de pratiques de gestion écoresponsables**, visant à réduire l'empreinte écologique des établissements scolaires;
- L'intégration du développement durable dans le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) ou le Plan stratégique, pour une approche structurée et cohérente au sein de l'organisation;
- **La prise en compte du bien-être des élèves et du personnel**, reconnaissant l'importance d'un environnement scolaire sain et inclusif;
- **La mise en place d'initiatives en développement durable** valorisant les actions concrètes menées dans les écoles et les établissements scolaires.

| Sous-objectif de la SGDD                                                                           | Indicateur                                                                                             | Cible 2025-2026 | Cible 2026-2027 | Cible 2027-2028 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| 5.9.1 Augmenter le pourcentage d'établissements qui adoptent une démarche de développement durable | Pourcentage d'organismes scolaires (CSS, CS et EEP) qui adoptent une démarche de développement durable | 75 %            | s. o.           | 90 %            |

## Action 17 : Réaliser un portrait diagnostique de la gestion des matières résiduelles dans le réseau scolaire



Le Ministère s'engage à dresser un portrait diagnostique de la gestion des matières résiduelles au sein du réseau scolaire public. Cette démarche lui permettra de recueillir des données précises auprès des CSS/CS, d'évaluer les besoins, de mettre en place un cadre d'intervention structurant et de formuler des recommandations opérationnelles, en vue d'une intégration dans la prochaine version du PADD.

| Sous-objectif de la SGDD                                                                 | Indicateur                                                                                                                               | Cible 2025-2026 | Cible 2026-2027 | Cible 2027-2028 |
|------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| 5.9.2 Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles des établissements | Proportion des centres de services scolaires et des commissions scolaires ayant répondu au sondage pour établir le portrait diagnostique | 60 %            | 75 %            | 85 %            |

## Action 18 : Augmenter la part des acquisitions responsables des centres de services scolaires et des commissions scolaires



La Politique gouvernementale en acquisition responsable (PGAR), élaborée par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), établit les principes directeurs qui régissent les actions des organisations et de leur personnel impliqué dans les processus d'acquisition au sein des organismes publics. Elle vise à promouvoir des pratiques d'acquisition responsables tenant compte des impacts sociaux, environnementaux et économiques. Les acquisitions effectuées par le réseau de l'éducation et celui de l'enseignement supérieur représentent à elles seules 17 % de l'ensemble des acquisitions gouvernementales, ce qui en fait un secteur clé pour la mise en œuvre de la PGAR.

Pour soutenir cette transition et favoriser le développement des compétences du personnel, un parcours de formation en acquisition responsable a été mis en place et est offert aux organismes scolaires. Des outils seront également développés afin de promouvoir et de faciliter l'application de la PGAR dans le réseau scolaire. Cette démarche vise à assurer une appropriation progressive des principes de la politique et à encourager leur application concrète dans les décisions d'acquisition.

| Sous-objectif de la SGDD                                                 | Indicateur                                                                                        | Cible 2025-2026 | Cible 2026-2027 | Cible 2027-2028 |
|--------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| 5.9.3 Augmenter la part des acquisitions responsables des établissements | Taux des acquisitions responsables des centres de services scolaires et des commissions scolaires | 10 %            | 15 %            | 20 %            |

## Action 19 : Lutter contre les îlots de chaleur en milieu scolaire par le biais de la mesure 50530 – Amélioration des cours d'école



La lutte contre les îlots de chaleur<sup>4</sup> en milieu scolaire passe notamment par le verdissement des cours d'école et des espaces extérieurs entourant les bâtiments scolaires. Ce verdissement se traduit par la plantation d'arbres et d'arbustes, dans le but de rafraîchir les cours d'école tout en renforçant le lien des élèves avec la nature. La mesure 50530 – Amélioration des cours d'école vise à soutenir financièrement les centres de services scolaires (CSS) et les commissions scolaires (CS) dans leurs démarches d'aménagement. L'intégration d'éléments de verdure dans ces projets est requise pour obtenir le financement que permet cette mesure.

| Sous-objectif de la SGDD                                 | Indicateur                                                                                                                                                        | Cible 2025-2026 | Cible 2026-2027 | Cible 2027-2028 |
|----------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| 5.9.4 Créer des milieux de vie sains par le verdissement | Proportion de centres de services scolaires et de commissions scolaires ayant mis en place des mesures pour lutter contre les îlots de chaleur en milieu scolaire | 60 %            | 65 %            | 70 %            |

<sup>4</sup> Un îlot de chaleur est une zone urbaine – les cours d'école, en ce qui concerne cette mesure –, où la température est beaucoup plus élevée que dans les zones rurales environnantes. Ce phénomène est causé par l'utilisation de matériaux qui absorbent la chaleur, tels que le béton et l'asphalte, comme c'est le cas dans plusieurs cours d'école.

## Action 20 : Soutenir financièrement des projets en éducation aux changements climatiques pour les universités et les centres de services scolaires et commissions scolaires



L'appel de projets a pour objectif d'outiller le personnel en matière d'éducation aux changements climatiques. Le Ministère souhaite appuyer des projets – nouveaux ou existants – qui devront contribuer à la création de formations destinées aux personnels enseignant et scolaire. Ces initiatives devront également permettre la conception de matériel pédagogique à l'intention des conseillères et conseillers pédagogiques, du corps enseignant ainsi que des éducatrices et éducateurs en service de garde. Les formations et le matériel produits dans le cadre de cet appel devront être offerts gratuitement à l'ensemble du réseau scolaire au terme de l'entente de service.

| Sous-objectif de la SGDD                                               | Indicateur                                                                                                                                                                                         | Cible 2025-2026 | Cible 2026-2027 | Cible 2027-2028 |
|------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| 5.9.5 Favoriser l'inclusion du développement durable dans la formation | Montant annuel de l'investissement fourni par le ministère de l'Éducation pour soutenir financièrement les projets des universités, des centres de services scolaires et des commissions scolaires | 500 000 \$      | 500 000 \$      | 500 000 \$      |

## Action 21 : Animer un réseau d'ambassadeurs et d'ambassadrices en éducation aux changements climatiques dans le réseau scolaire



Le Réseau d'ambassadeurs et d'ambassadrices en éducation aux changements climatiques est une initiative inédite visant à intégrer de façon efficace l'éducation aux changements climatiques dans ses pratiques. Animée par le Ministère, cette nouvelle structure rassemblera le personnel enseignant, des conseillères et des conseillers pédagogiques ainsi que d'autres acteurs clés du réseau scolaire, afin d'offrir un accompagnement spécialisé, de favoriser les échanges et de diffuser les meilleures approches. Première structure du genre au Québec, ce réseau permettra d'ancrer durablement l'éducation au développement durable dans la culture scolaire à l'échelle du réseau et de positionner le Québec comme un chef de file en la matière.

| Sous-objectif de la SGDD                                               | Indicateur                                                                                                                      | Cible 2025-2026 | Cible 2026-2027 | Cible 2027-2028 |
|------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| 5.9.5 Favoriser l'inclusion du développement durable dans la formation | Proportion de centres de services scolaires et de commissions scolaires participant au Réseau d'ambassadeurs et d'ambassadrices | 70 %            | 80 %            | 90 %            |

## Action 22 : Former les intervenantes et intervenants volontaires du réseau scolaire sur les liens entre le Programme de formation de l'école québécoise et le développement durable



Afin d'accélérer l'intégration du développement durable dans le réseau scolaire, le Ministère met en place un programme de formation volontaire à l'intention du personnel éducatif. Offertes chaque année, ces formations visent à renforcer les compétences en établissant des liens concrets entre le Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ) et les principes du développement durable.

Bien qu'elles ne puissent être obligatoires, elles sont conçues pour être accessibles et adaptées aux réalités du milieu scolaire, notamment en tenant compte des contraintes de temps et des défis liés à la pénurie de main-d'œuvre. Des efforts seront déployés pour maximiser la participation.

Cette formation suivra un modèle évolutif, c'est-à-dire qu'elle ciblera des objectifs croissants de participation et une montée en compétence progressive. Ainsi, le but est d'atteindre 100 personnes formées d'ici 2025-2026, 200 d'ici 2026-2027, puis 300 d'ici 2027-2028. Ce processus créera un noyau d'expertise au sein du réseau scolaire.

| Sous-objectif de la SGDD                                               | Indicateur                                                                                     | Cible 2025-2026 | Cible 2026-2027 | Cible 2027-2028 |
|------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| 5.9.5 Favoriser l'inclusion du développement durable dans la formation | Nombre cumulatif d'intervenantes et d'intervenants du réseau scolaire formés par le Ministère. | 100             | 200             | 300             |

## Autres engagements en développement durable

L'engagement du Ministère en matière de développement durable ne se limite pas aux actions formellement inscrites dans le présent PADD. Par l'entremise d'initiatives porteuses et structurantes, le Ministère agit plus largement afin de mobiliser, de soutenir et d'accompagner les acteurs du réseau scolaire dans ce domaine.

Parmi ces initiatives, les **forums sur le développement durable** occupent une place centrale. Destinés aux intervenantes et intervenants du réseau, ils abordent une variété de thématiques, telles que l'éducation aux changements climatiques, l'écoanxiété, l'alimentation responsable, l'approvisionnement durable, la gestion des matières résiduelles ou encore l'éducation à la démocratie. Ces rencontres s'appuient sur la participation de nombreux intervenants et experts du Ministère ou d'organismes partenaires.

Le Ministère assure également une communication continue avec les milieux scolaires et les partenaires en éducation au moyen d'une **infolettre mensuelle** consacrée au développement durable. Destinée aux répondantes et répondants du Ministère et du réseau scolaire, aux membres de la TASCO ainsi qu'à un vaste réseau de directions, conseillères et conseillers pédagogiques et autres personnels scolaires, cette publication diffuse de l'information sur les outils ministériels, les appels à projets en cours, les ressources disponibles et les actualités pertinentes.

Afin de soutenir le passage à l'action, le Ministère met également à disposition une série de **ressources numériques sur le développement durable en éducation**, accessibles sur sa plateforme Québec.ca. À la page [Développement durable dans le réseau scolaire](#), on trouve ainsi des guides, fiches pratiques, exemples d'activités et ressources pédagogiques variées.

Finalement, le Ministère collabore étroitement avec d'autres ministères et partenaires dans le cadre d'une variété d'initiatives porteuses en matière de développement durable, qu'il s'agisse de soutenir la mise en place ou l'amélioration de la gestion des matières organiques dans les établissements scolaires ou d'encourager l'accroissement des pratiques d'acquisition responsables.

# Tableau synoptique

| Numéro du sous-objectif de la SGDD | Numéro de l'action | Actions                                                                                                                                                                  | Indicateurs                                                                                                                                           | Cible 2025-2026 | Cible 2026-2027 | Cible 2027-2028 |
|------------------------------------|--------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| 1.2.1                              | 1                  | Modernisation des programmes d'études de la formation professionnelle en fonction des principes de développement durable                                                 | Pourcentage des programmes de formation professionnelle révisés prenant en compte les principes de développement durable                              | 49 %            | 62 %            | 76 %            |
| 2.3.1                              | 2                  | Mise en place du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air                                                                  | Nombre de projets soutenus dans le cadre du Programme                                                                                                 | s. o.           | s. o.           | s. o.           |
| 2.3.1                              | 3                  | Poursuivre le développement du Sentier national au Québec                                                                                                                | Nombre cumulatif de kilomètres de sentier réalisé (mise à niveau et développement)                                                                    | 250 km          | 500 km          | s. o.           |
| 2.3.2                              | 4                  | Favoriser les classes nature et les sorties vers un lieu de plein air                                                                                                    | Pourcentage d'écoles qui diront avoir réalisé au moins une sortie vers un lieu de plein air ou en classe nature                                       | 50 %            | 60 %            | 75 %            |
| 3.1.2                              | 5                  | Soutenir financièrement la mission globale des organismes d'action communautaire autonome par le biais du Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation | Montant annuel de l'investissement fourni par le ministère de l'Éducation pour soutenir financièrement les organismes d'action communautaire autonome | 48,32 M\$       | 49,62 M\$       | 49,62 M\$       |
| 3.2.1                              | 6                  | Accompagner et former les acteurs du réseau scolaire en matière d'éducation interculturelle et de polarisations sociales                                                 | Nombre cumulatif de personnes ayant participé à des activités de formation                                                                            | 400             | 800             | 1200            |

| Numéro du sous-objectif de la SGDD | Numéro de l'action | Actions                                                                                                                                               | Indicateurs                                                                                                                                 | Cible 2025-2026 | Cible 2026-2027 | Cible 2027-2028 |
|------------------------------------|--------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| 5.1.1                              | 7                  | Évaluer la durabilité des dossiers structurants du Ministère                                                                                          | Proportion de dossiers structurants du Ministère ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité                                       | 65 %            | 75 %            | 100 %           |
| 5.3.4                              | 8                  | Augmenter la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité                                                                       | Proportion de programmes de soutien financier durable                                                                                       | 50 %            | 75 %            | 100 %           |
|                                    |                    |                                                                                                                                                       | Proportion de programmes touchant le secteur du Tourisme, festivals et événements intégrant les critères prioritaires visés pour ce secteur | 50 %            | 75 %            | 100 %           |
| 5.4.1                              | 9                  | Augmenter la part des acquisitions responsables                                                                                                       | Taux des acquisitions responsables pour les acquisitions passées dans le système SEAO                                                       | 35 %            | 45 %            | 50 %            |
| 5.5.1                              | 10                 | Augmenter l'indice de maturité numérique responsable                                                                                                  | Indice de maturité numérique responsable                                                                                                    | 46 %            | 55 %            | 60 %            |
| 5.6.1                              | 11                 | Soutenir la réalisation de travaux visant à réduire ou à éviter les émissions de GES dans les bâtiments existants ou les nouvelles constructions      | Réduction des émissions annuelles de GES en kilotonnes                                                                                      | 11,2            | 8,9             | 2,6             |
| 5.6.2                              | 12                 | Systématiser l'évaluation comparative des émissions de GES selon les types de matériaux dans les projets de construction des établissements scolaires | Proportion de projets en phase de conception ayant fait l'objet d'une évaluation durant l'année                                             | 10 %            | 50 %            | 90 %            |

| Numéro du sous-objectif de la SGDD | Numéro de l'action | Actions                                                                                                                                                                                                                          | Indicateurs                                                                                                                                                                                                | Cible 2025-2026 | Cible 2026-2027 | Cible 2027-2028 |
|------------------------------------|--------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| 5.6.2                              | 13                 | Concevoir un guide sur la gestion écoresponsable des chantiers de construction et de rénovation d'écoles                                                                                                                         | Avancement des travaux de réalisation du guide                                                                                                                                                             | 100 %           | s. o.           | s. o.           |
| 5.7.1                              | 14                 | Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles du Ministère                                                                                                                                                     | Pourcentage de points obtenus pour l'attestation IOR+, niveau Performance, pour les bureaux de l'édifice Marie-Guyart, au 675, boulevard René-Lévesque Est (Québec), et ceux du 600, rue Fullum (Montréal) | 50 %            | 75 %            | 100 %           |
| 5.8.2                              | 15                 | Mettre en place une plateforme de covoiturage                                                                                                                                                                                    | Proportion des employés qui utilisent la plateforme                                                                                                                                                        | 5 %             | 8 %             | 10 %            |
| 5.9.1                              | 16                 | Augmenter le pourcentage d'organismes scolaires (centres de services scolaires, commissions scolaires et établissements d'enseignement privés agréés aux fins de subventions) qui adoptent une démarche de développement durable | Pourcentage d'organismes scolaires (CSS, CS et EEP) qui adoptent une démarche de développement durable                                                                                                     | 75 %            | s. o.           | 90 %            |
| 5.9.2                              | 17                 | Réaliser un portrait diagnostique de la gestion des matières résiduelles dans le réseau scolaire                                                                                                                                 | Proportion des centres de services scolaires et des commissions scolaires ayant répondu au sondage pour établir le portrait diagnostique                                                                   | 60 %            | 75 %            | 85 %            |

| Numéro du sous-objectif de la SGDD | Numéro de l'action | Actions                                                                                                                                                                 | Indicateurs                                                                                                                                                                                        | Cible 2025-2026 | Cible 2026-2027 | Cible 2027-2028 |
|------------------------------------|--------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| 5.9.3                              | 18                 | Augmenter la part des acquisitions responsables des centres de services scolaires et des commissions scolaires                                                          | Taux des acquisitions responsables des centres de services scolaires et des commissions scolaires                                                                                                  | 10 %            | 15 %            | 20 %            |
| 5.9.4                              | 19                 | Lutter contre les îlots de chaleur en milieu scolaire par le biais de la mesure 50530 – Amélioration des cours d'école                                                  | Proportion de centres de services scolaires et de commissions scolaires ayant mis en place des mesures pour lutter contre les îlots de chaleur en milieu scolaire                                  | 60 %            | 65 %            | 70 %            |
| 5.9.5                              | 20                 | Soutenir financièrement des projets en éducation aux changements climatiques pour les universités, et les centres de services scolaires                                 | Montant annuel de l'investissement fourni par le ministère de l'Éducation pour soutenir financièrement les projets des universités, des centres de services scolaires et des commissions scolaires | 500 000 \$      | 500 000 \$      | 500 000 \$      |
| 5.9.5                              | 21                 | Animer un réseau d'ambassadeurs et d'ambassadrices en éducation aux changements climatiques dans le réseau scolaire                                                     | Proportion de centres de services scolaires et de commissions scolaires participant au Réseau d'ambassadeurs et d'ambassadrices                                                                    | 70 %            | 80 %            | 90 %            |
| 5.9.5                              | 22                 | Former les intervenantes et intervenants volontaires du réseau scolaire sur les liens entre le Programme de formation de l'école québécoise et le développement durable | Nombre cumulatif d'intervenantes et d'intervenants du réseau scolaire formés par le Ministère                                                                                                      | 100             | 200             | 300             |

